

Réorganisation de la section MTP et des antennes DML – DTI au RSMA Koné

Lettre de consultation

Madame, monsieur

La Direction de l'Aviation Civile – Service Ingénierie lance une **consultation de maîtrise d'œuvre** pour la réorganisation de la section MTP et des antennes DML - DTI sur le site de la 2^{ème} compagnie du RSMA à Koné.

Le projet consiste en :

- des travaux de réhabilitation du bâtiment 26, actuellement occupé par la filière MTP (Métiers des Travaux Publics), en vue de l'accueil des antennes DML (Direction Maintenance Logistique) et DTI (Direction des travaux et de l'infrastructure).
- La construction d'un nouveau bâtiment ou l'extension du bâtiment 13 (environ 130 m²), destinés à répondre aux besoins de la filière MTP.

La conduite d'opération sera assurée par la Direction de l'Aviation Civile – Service Ingénierie.

Le groupement de maîtrise d'œuvre devra être composé de bureaux d'études ou prestataires qualifiés dans les domaines suivants (à noter qu'un architecte agréé n'est pas obligatoire au vu de la surface à construire inférieure à 200m²) :

- Structures, gros-œuvre, VRD
- Fluides (électricité, plomberie, climatisation)
- Etude et suivi géotechnique
- Et autres compétences complémentaires selon les caractéristiques du projet et le choix d'organisation des candidats.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier technique relatif à la réalisation de ces prestations comprenant :

- 01 le contrat
- 02 le cahier des charges (listant les éléments de missions de la maîtrise d'œuvre)
- 03 le programme des travaux & ses annexes

Si cette consultation vous intéresse, l'offre remise devra être constituée par :

- une attestation sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de chaque cotraitant et sous-traitants éventuels (les attestations officielles seront demandées pour l'offre qui sera retenue) ;
- le contrat dûment complété, signé et paraphé ;
- une note méthodologique.

La note méthodologique comprendra :

a) Compétences, références et organisation de l'équipe

- Composition du groupement et organigramme ;
- Identification du chef de projet ;
- Répartition des missions entre les intervenants ;
- Références récentes sur des opérations similaires ;
- Moyens humains affectés à l'opération.

b) Organisation méthodologique

- Compréhension du projet et de ses enjeux ;
- Méthodologie proposée pour la réalisation des différentes phases de la mission ;
- Organisation et coordination entre les intervenants ;
- Prise en compte des contraintes propres à l'opération (site occupé, continuité d'exploitation, interfaces, etc.) ;

c) Planning et délai

- Planning prévisionnel des études et des travaux ;
- Répartition prévisionnelle des interventions par phase ;
- Principaux jalons de validation du maître d'ouvrage ;
- Délai global proposé.

Une offre incomplète pourra être refusée. Le titulaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de sa mission dans les délais.

Une visite des lieux non obligatoire sera organisée le **mardi 6 octobre à 10h30** (les candidats souhaitant participer sont invités à en informer la DAC – mail à laurina.fong@aviation-civile.gouv.fr avant le vendredi 2 octobre).

Votre offre devra parvenir pour le **mardi 13 octobre 2026 avant 15h30 :**

- soit par dépôt sur la plateforme des marchés publics ;
- soit sous pli cacheté au secrétariat du Service Ingénierie – Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle-Calédonie

En cas de remise physique, l'ensemble de l'offre devra obligatoirement être fourni sous format numérique sur clé USB (PDF), aucun exemplaire papier n'étant exigé.

L'enveloppe devra être présentée de la façon suivante :

Consultation de : MOE pour la réorganisation de la section MTP et des antennes DML et DTI
du RSMA de Koné

Direction de l'Aviation Civile
Service Ingénierie
BP H1 – 98849 Nouméa Cedex

À n'ouvrir qu'en commission de dépouillement

Le jugement des offres tiendra compte de l'ensemble des éléments précédemment cités, ainsi que des critères pondérés suivants :

- 30 points Note méthodologique
- 70 points Prix de l'offre.

La note technique sera notée sur 30 points et sera appréciée au regard du contenu de la note méthodologique selon les sous-critères suivants :

a) Compétences, références et organisation de l'équipe : 10 points

Appréciables au regard :

- de la composition et de la cohérence de l'équipe proposée - 3 points ;
- de la répartition des missions entre les intervenants – 2 points ;
- des moyens humains affectés à l'opération – 2 points ;
- des références récentes sur des opérations similaires – 3 points.

b) Organisation méthodologique : 15 points

Appréciable au regard :

- de la compréhension du projet et de ses enjeux – 4 points ;
- de la qualité de la méthodologie proposée – 4 points ;
- de la qualité de l'organisation et la coordination entre les intervenants – 3 points ;
- de la prise en compte des contraintes propres à l'opération – 4 points ;

c) Planning et délai : 5 points

Appréciables au regard :

- du planning détaillé transmis – 2 points ;
- du niveau de détail des différentes phases – 1 point ;
- de la cohérence du délai global annoncé – 2 points.

La notation du critère « prix » sera calculée à l'aide de la formule suivante :

$$N = 70 \times (\text{offre moins disante} / \text{offre considérée})$$

Si votre entreprise est retenue, vous serez invité à remettre dans un délai de 10 jours :

- un extrait du registre du commerce attestant de la non-faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois à la date de remise des offres,
- les attestations fiscales en 3 volets pour vous et vos sous-traitants éventuels,
- les attestations CAFAT / RUAMM pour vous et vos sous-traitants éventuels,
- le RIDET
- un RIB ou RIP.

Toute offre incomplète pourra être refusée. Le titulaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de sa mission dans les délais.

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de 120 JOURS à compter de la date de clôture de remise des offres.

La réponse à la présente consultation vaut acceptation des conditions fixées dans le dossier de consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter Mme Laurina FONG au 26.52.17 ou laurina.fong@aviation-civile.gouv.fr

L'administration se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

APC-RSMA_KONE | Consultation de MOE pour la réorganisation de la section MTP et des antennes DML DTI

Appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réorganisation de la section MTP et des antennes DML DTI du site du RSMA de KONE